



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 2/2011 DATE : **Jeudi 7 avril 2011**
LIEU : **Salle du Parlement, Delémont**
HEURE : **9h30 – 11h25**

Entité		Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Longet René, Président				X	
Entités fondatrices					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Bapst	André		X
	ENV	Fernex	Jean		X
	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	JUR	Schaffter	François	X	
Expert RCJU		Buser	Marcos		X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael		X
		Aeby	Anton	X	
		Kurc	Damien		X
		Luttenbacher	Rémi	X	
		Scharvogel	Bernhard	X	
Institutions suisses					
Commune de Bonfol		Beuret	Jean-Pierre		X
		Girardin	Pascal		X
Commune de Beurnevésin		André-Fridez	Claude		X
		Zbinden	Daniel		X
Office fédéral de l'environnement		Wenger	Christoph		X
		Hammer	Bernhard		X
Institutions françaises					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre		X
	DREAL	Gardès	Aurélie		X
	DREAL	Recchia	Elodie		X
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort; Conseil général	CG90	Forcinal	Anne-Marie		X
	CG90	Raymond	Jean	X	
Région Alsace - Administration	DREAL	Gerlier	Mathieu		X
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Spies	Patrick		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel	X	
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch		Charrier	Alain		X

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		X
	Waechter	Antoine		X
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	X	
	Heyer	Morand		X
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	X	
	Pinol	Jean-Pierre		X
Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine				
Société civile				
WWF Suisse	Riat	Philippe		X
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Mathias		X
	Boehlen	Nadia		X
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		X
	Merguin Rossé	Lucienne	X	
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi	X	
	Hamel	Arthur		X
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		X
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		X
	Walther	Jean-Louis	X	
	Forter	Martin	X	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	X	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	X	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		X
equiterre	Chevalley	Isabelle		X
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		X
	Pluskota	Jean		X

Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il remercie le Parlement jurassien de la mise à disposition de la salle.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé. R. Longet suggère d'avancer le traitement des points 5 et 6, étant donné qu'il devra quitter la séance à 11h30 au plus tard. Cette proposition est adoptée. Pour des raisons de simplicité, les points sont traités dans le procès-verbal selon l'ordre du jour initial.

2. Procès-verbal de la séance du 7 février 2011

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2011 est adopté avec remerciements à son auteur, Mme Madeline Barthe.

3. Etat d'avancement du projet / reprise des travaux

4. Suivi environnemental et social

Etat de situation de bci Betriebs-AG

A. Aeby présente les mesures complémentaires prévues par bci en vue de la reprise des travaux d'assainissement, parmi lesquelles figurent notamment la mise en place d'ouvertures supplémentaires (77 éléments à env. 5 m²) dans les façades sud, est et nord de la halle d'excavation, l'installation d'un broyeur et l'utilisation d'une pelle mécanique télécommandée pour l'alimentation de ce dernier. La pelle

télécommandée peut également être utilisée pour retirer les déchets résiduels sur l'encaissant de la décharge. Il est prévu de reprendre les travaux par une nouvelle phase pilote dont la première partie se déroulera "à blanc" (tests des installations avec du matériau argileux, sans déchets). Une fois le feu vert obtenu des autorités cantonales, une 2^e partie se fera avec des déchets. bci compte une durée d'environ 3 mois pour mener cette phase pilote qui se compose des deux parties mentionnées.

R. Longet remercie A. Aeby et ouvre le débat.

M. Lassus fait part de son impression que le probable est devenu certitude à la lecture de certains communiqués de presse et de la dernière édition de la Newsletter qui mentionne le chlorate comme la cause de l'explosion. Pour lui si le chlorate était bien à l'origine de l'explosion, on n'en avait jusqu'ici pas la certitude. En outre, il convient de rester attentif au fait que l'on est parfois en présence de déchets conditionnés en fûts et donc de substances totalement inconnues et potentiellement dangereuses. M. Lassus soulève deux questions: 1) Si le broyeur est utilisé pour fractionner les déchets, n'y a-t-il pas de risque d'explosion au moment du broyage de tels conditionnements? 2) La chargeuse de la halle de préparation n'est pas télécommandée. Ne serait-il pas plus judicieux de l'équiper d'un système télécommandé?

A. Aeby répond comme suit: S'agissant de l'hypothèse du chlorate (en mélange avec des substances organiques) comme origine de l'explosion, il s'agit bien de la cause la plus probable et non d'une certitude. Dès lors qu'on est en présence d'une multitude de substances dans la décharge, il a été convenu de rechercher également des substances qui ont les mêmes propriétés que les chlorates. Les spécialistes de bci ne recherchent pas uniquement des chlorates, mais des agents oxydants similaires.

B. Scharvogel rappelle que la police scientifique avait également mandat de rechercher les explosifs industriels ou artisanaux et d'autres substances qui pourraient être explosives par leur nature chimique. Selon lui, la lecture de la Newsletter est suffisamment explicite sans qu'il soit nécessaire de rappeler à chaque fois qu'il s'agit de la "la cause la plus probable".

R. Longet prend acte que bci considère les chlorates comme cause la plus probable de l'explosion du 7 juillet 2010.

A. Aeby, en réponse à la première question de M. Lassus, indique que pour réduire la portée d'une explosion au maximum, il a été décidé de réduire la taille des déchets par leur passage au broyeur (shredder). Un déflecteur a en outre été mis en place sur le broyeur dans le but de diriger dans la halle l'onde de choc d'une éventuelle explosion qui pourrait se produire. Des dispositifs supplémentaires (filets, chaînes, nattes) ont également été installés pour retenir d'éventuels projectiles.

En ce qui concerne la 2^e question de M. Lassus concernant la chargeuse, A. Aeby expose qu'elle opère effectivement dans la halle de préparation en mode normal avec une personne. Plusieurs contraintes (complexité du travail télécommandé, place restreinte à disposition dans la halle de préparation) ont amené bci et l'entreprise responsable à la décision de ne pas l'équiper d'un système télécommandé. Il faut aussi rappeler que le traitement au broyeur ayant pour but de diminuer la taille des déchets, le risque résiduel pour les étapes consécutives (wagonnet, bunker et préparation) s'en trouve diminué, permettant ainsi le recours à des engins pilotés par des opérateurs. Le vitrage de l'engin a cependant été renforcé.

M. Forter rappelle le contexte de l'explosion du 7 juillet. Il demande comment des explosions similaires peuvent être évitées à l'avenir étant donné que la pelle saisit les déchets et les verse dans le broyeur.

A. Aeby rappelle que le prélèvement d'échantillons de déchets entraîne toujours un risque d'explosion. Même si cette opération se faisait avec une petite cuillère, le risque d'explosion persisterait à cause de la sensibilité aux chocs et frottements des chlorates en mélange avec des substances organiques. bci prévoit dès lors de prélever des échantillons du lixiviat, et de faire des analyses sur des substances qui présentent un risque. En cas de concentration significative d'une de ces substances, on pourra flegmatiser le front de déchets ponctuellement par endroits, c.-à-d. rajouter de l'eau préventivement. Par contre, il n'est pas prévu ni souhaitable d'inonder ou de flegmatiser la totalité du front des déchets pour ne pas augmenter les risques environnementaux par la présence de grandes quantités d'eau contaminée qu'une telle action entraînerait.

J.-L. Walther demande à quel endroit il est prévu de prélever le lixiviat à analyser.

A. Aeby répond que les échantillons seront pris sur les drains et à l'endroit de l'extraction des déchets dès lors qu'on se trouvera en zone humide et qu'il y aura une accumulation d'eau au pied du talus de déchets.

M. Forter se réfère aux propos d'A. Aeby qui a parlé de substances qui ont les mêmes propriétés que les chlorates. Il souhaite savoir de quelles substances il s'agit.

A. Aeby ne peut pas donner de nom explicite et répond qu'il s'agit d'agents oxydants contenus dans le mélange de substances présentes dans la décharge. Il n'est pas possible d'analyser des substances précises mais les analyses se concentreront sur des familles de substances à risque.

M. Forter demande à ce que la méthode lui soit communiquée. Il souhaite également savoir avec quel matériel le broyeur a été alimenté durant les tests déjà effectués, mis à part de l'argile.

A. Aeby répond que des tests ont été faits avec de l'argile puisque ses caractéristiques mécaniques sont similaires à ce qui est attendu au niveau des déchets. Des tests ont également été effectués avec des blocs en bois pour vérifier la taille résiduelle des fractions de matériel sortant.

M. Forter demande la taille des blocs de bois précités et souhaite savoir si un risque d'explosion dans le lot B peut être évité avec suffisamment de sécurité. A. Aeby répond qu'une explosion au niveau du lot B ne peut pas être totalement évitée. Les pièces qui traversent le broyeur ne dépassent toutefois pas une certaine taille. Les vitrages des engins résistent à une surpression donnée (spécification: D3, norme DIN 52290, résistant à une onde de choc jusqu'à 2 bar). Le but du broyeur est de réduire la portée d'une explosion au niveau du lot B à un minimum acceptable pour la chargeuse. A. Aeby explique le fonctionnement technique du broyeur et la manière dont le réglage des axes peut être fait pour définir la taille du matériau traité. Les premiers tests étant très satisfaisants, bci continuera de faire le réglage fin et les protocoles de test pour arriver à une taille satisfaisante du matériel.

P. Fedele évoque la thématique de la présence humaine dans la halle d'excavation. Etant donné la mise en place d'une pelleuse télécommandée, il en déduit qu'il n'y a pas de présence humaine en cas d'excavation de déchets.

A. Aeby répond qu'il y a uniquement du personnel à l'intérieur de la halle d'excavation pour des travaux de maintenance et ce hors période de manipulation de déchets. Pour faire ces travaux de maintenance, p. ex. sur des lampes au toit, le personnel doit utiliser la piste de macadam (personne ne marchera sur les déchets) pour accéder au pont-roulant et ensuite effectuer les travaux moyennant le pont roulant.

J.-L. Walther remarque que des orifices complémentaires sont rajoutés pour délester la surpression en cas d'explosion. Il souhaite savoir comment le contrôle des émissions de ces orifices est conçu et quelles sont les émissions contrôlées.

A. Aeby répond que la conception du contrôle de la qualité de l'air en cas d'événement a été traité au sein du Groupe de travail 'Alarme et Intervention' (G.A.I.). Pour le site même de la DIB, ce sont en premier lieu les pompiers du Centre de renfort de Delémont, équipés d'appareils de mesures MX6 et MX4, qui feraient les mesures. Les pompiers du Service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin (SDIS 68), équipés du système de mesures utilisé dans la région des trois frontières lors d'événements sur des sites industriels (Messkoffer avec série de tubes Draeger), s'occuperaient des mesures dans les environs de la DIB.

J.-L. Walther estime que le laps de temps entre le moment d'une explosion et les mesures (arrivée des pompiers) est trop important.

A. Aeby répond qu'il n'y a pas de système de mesures fixe directement sur les dispositifs de délestage. Avec le dispositif de mesures en place en exploitation normale, bci a une bonne idée des polluants qui proviennent de l'exploitation normale. Mais au moment d'un événement feu ou explosion, il n'y a pas de mesures directes qui donnent une réponse instantanée. Les spécialistes de bci sont toutefois équipés des mêmes appareils de mesures portatifs que les pompiers du CR Delémont afin de pouvoir intervenir rapidement si nécessaire.

R. Longet se réfère à l'éditorial de M. Fischer publié dans la Newsletter N° 5 et rappelle que ce n'est qu'après l'approbation par les autorités cantonales des mesures proposées par bci que les travaux d'excavation seront repris dans le cadre d'une phase pilote. Il souhaite passer la parole au Canton.

Etat de situation des autorités cantonales

J.-P. Meusy indique que les autorités concernées (services cantonaux, ECA, SUVA) devront évaluer les mesures apportés aux processus et installations et valider les rapports y relatifs. Plusieurs séances entre bci et Canton ont déjà eu lieu depuis l'automne dernier. Le feu vert ne se fera bien évidemment pas au détriment de la sécurité des travailleurs, de la population et de l'environnement. En complément aux mesures proposées, le Canton a demandé à bci certaines mesures complémentaires à l'exemple de la simulation des effets sur l'environnement d'un nuage émis lors d'une explosion. Le rapport y relatif vient d'être déposé par bci et le Canton l'a soumis à un expert.

Le feu vert à la reprise des travaux d'excavation des déchets interviendra dès que la totalité des rapports aura été remise, examinée par les diverses instances (services cantonaux, ECA Jura, SUVA, etc.) et approuvée par ces dernières. C'est seulement au terme de ces examens que le Canton pourra donner son feu vert ou demander des compléments. Rien ne s'oppose cependant à ce que bci fasse dans l'intervalle des tests à blanc.

L. Merguin Rossé indique que dans le cadre de l'explosion du 7 juillet, elle a observé que la communication pratiquée consistait à rassurer. Il y a eu un minimum d'analyses et aucune sur les rejets d'air sortis de la halle. L. Merguin souhaite savoir comment cet élément sera géré en cas de nouvel événement. Quels sont les mandats que le Canton donnera à la Police scientifique de Zurich? Le Collectif Bonfol aurait souhaité donner un mandat pour savoir quelles sont les substances qui sont sorties du toit de la halle en date du 7 juillet. Comment le Canton va-t-il améliorer les analyses complémentaires?

R. Longet rappelle la discussion intervenue lors de la séance du 28 octobre. Il y avait effectivement déjà été évoqué que les délais de communication lors de l'événement du 7 juillet étaient trop longs.

J.-P. Meusy rappelle que le Groupe de travail 'Alarme et Intervention' traite l'ensemble de la thématique liée à l'alarme, l'intervention et la communication en cas d'événement. Il évoque la possibilité d'inviter le responsable de ce groupe à une prochaine séance. Il fait également part que le Canton vient de décider de mener des analyses supplémentaires sur les échantillons prélevés par la Police scientifique de Zurich. La problématique de disposer de suffisamment d'informations et d'éléments de preuve de manière générale en cas d'événement fait partie des discussions du Canton et notamment du Groupe 'Alarme et Intervention'.

J.-L. Walther souhaite savoir combien de rapports (ordre de pourcentage) le Canton attend encore de la part de bci avant de donner le feu vert à la reprise des travaux d'assainissement.

R. Luttenbacher répond que bci a remis au Canton env. 95% de la totalité des rapports à fournir. Les deux parties ont décidé de travailler selon un schéma itératif, ce qui devrait éviter des surprises de dernière minute. bci doit encore apporter des précisions à certaines questions qui demandent une approche plus détaillée. Le processus étant lancé depuis le mois de septembre 2010, les autorités ont pu à plusieurs reprises faire part de leurs réflexions à bci en corrigeant parfois la direction. Il cite l'exemple du déflecteur (protection sur le broyeur), né d'une rencontre bci – Canton.

J.-P. Meusy cite l'exemple de la demande faite par les autorités à bci de compléter les calculs réalisés sur les vitres blindées de la salle de commande en vérifiant leur résistance à un projectile en plus de celle à une onde de choc.

M. Forter fait part de la conclusion du Collectif Bonfol qui émet encore des doutes concernant toutes les choses qui se passent avant le passage des déchets au broyeur, p.ex. au niveau de la pelle qui creuse. Le Collectif n'est pas encore convaincu des mesures.

A. Aeby répète qu'il n'y aura aucun creusage avec la pelle. C'est le grappin qui prend les déchets, exceptionnellement la pelle télécommandée. Ponctuellement, une flegmatisation est envisagée. bci prend toutefois note des craintes du Collectif Bonfol.

J.-P. Meusy rappelle que le risque zéro n'existe pas. De nombreux experts et spécialistes reconnus ont travaillé sur le dossier. A un moment donné il convient de leur faire confiance, tout en admettant que le système sera toujours perfectible.

R. Luttenbacher précise qu'à posteriori, bci analysera également les échantillons des déchets arrivant dans le bunker de réception du lot B. Des tests d'explosibilité seront effectués. Le "Fallhammertest", connu dans l'industrie chimique, sera notamment appliqué.

J.-L. Walther comprend bien qu'il faut vivre avec le risque d'explosion, c'est inhérent à ce travail. En revanche, il faut regarder également les moyens mis en œuvre pour les éviter le plus possible. Il lui semble logique de prendre des mesures comme le "Fallhammertest". Au niveau des analyses de la qualité des déchets, ce n'est pas nécessaire d'analyser tous les détails de ce genre de choses. Par contre, cette question prend une autre envergure en cas de libération de substances dans l'environnement. Le Collectif Bonfol aimerait avoir une procédure qui soit transparente dans le sens d'avoir une bonne traçabilité de ce qui est sorti. Pour M. Walther, cette procédure n'est pas encore toute claire, il y a des gaz, mais il y a aussi des poussières.

R. Luttenbacher rappelle l'exposé des représentants du SDIS 68 lors de la séance du 28 octobre. La procédure appliquée par le SDIS 68 est appliquée sur tous les sites OPAM, en France comme en Suisse. Ses intervenants disposent d'appareils qui donnent une première idée du niveau des impacts. Si ces appareils ne montrent pas d'anomalie, on peut dire qu'il n'y a pas d'impact. Par contre, si les appareils

défectent quelque chose, il convient de prendre des mesures au niveau de la population. Puis dans une étape suivante, des mesures supplémentaires permettent de déterminer les substances en jeu. C'est le mode de fonctionnement en deux étapes des forces d'intervention.

J.-L. Walther remarque que le Collectif Bonfol attend plus de précisions à ce sujet. Il n'est pas nécessaire de répondre en ce jour, mais à l'avenir, le Collectif souhaite savoir ce qui est parti dans l'environnement et que ce soit quantifié de manière raisonnable et scientifique.

R. Longet conclut qu'il y a deux choses, il y a l'analyse du pourquoi et l'analyse des effets. Ce n'est peut-être pas la même démarche.

J.-M. Comesse souhaite avoir une explication concernant les cartouches de filtration équipant les conteneurs de transport.

A. Aeby répond qu'au stade actuel, tous les conteneurs entreposés sont vides. La plupart d'entre eux est équipée d'une cartouche de filtre à charbon actif. Dès que les conteneurs seront prêts pour le transport de déchets, ils seront équipés de nouvelles cartouches. Un contrôle régulier du filtre est prévu lors de l'exploitation normale.

5. Visite du site HIM à Biebesheim

R. Longet rappelle la discussion intervenue lors de la dernière séance sur ce projet. La date du 5 mai a été retenue pour la visite de l'entreprise HIM à Biebesheim. Les frais de déplacement seront pris en charge par le budget de la CIS.

B. Scharvogel présente le programme proposé par HIM et bci qui prévoit la visite en une journée. Le déplacement se fera en train, une collation est prévue sur place. La présentation sur place par les spécialistes de HIM se déroulera principalement en allemand. Deux membres de la CIS présents ne comprennent pas l'allemand. Après un bref échange, il est convenu qu'une "traduction de proximité" pourra au besoin être opérée. Il est toutefois important que les personnes concernées se manifestent tout de suite en cas de malentendus et de questions. Le secrétariat fera parvenir à tous les membres un talon d'inscription, le délai d'inscription sera fixé au 20 avril 2011. Etant donné que des réservations de train doivent être faites, tous les membres intéressés sont priés de respecter ce délai. Il est également possible de se déplacer par ses propres moyens. Pour les membres français venant de Franche-Comté, il est rendu attentif à la possibilité de se garer à Porrentruy ou Delémont et d'aller à Bâle en transport public (CFF S3, départ 6h52 à Porrentruy, 7h23 à Delémont, 7h53 arr. à Bâle).

6. Divers, prochaine séance

Divers

H. Ecoffey demande s'il est possible de recevoir une vignette autoroutière comme cela se faisait il y a quelques années. K. Gschwind précise que cette pratique avait été abandonnée du fait que les séances se déroulaient, depuis 2008, sur le site de la DIB. R. Longet ne voit pas de raison que la vignette ne soit plus distribuée.

L. Merguin Rossé souhaite revenir au courrier du Collectif Bonfol du 14.12.2010, adressé au Gouvernement jurassien ainsi qu'à bci Betriebs-AG et relatif à l'explosion du 7 juillet 2010. Elle informe que le Collectif Bonfol a reçu le 6 avril un courrier de bci Betriebs-AG et indique que le Collectif n'est pas satisfait des réponses de bci ni du Canton. R. Longet propose de joindre les copies de la correspondance au procès-verbal de la présente séance. L. Merguin Rossé ajoute que le Collectif Bonfol a rencontré les représentants du Canton. Elle se montre satisfaite de cette rencontre.

Prochaine séance

En raison d'une collision de date, R. Longet demande de reporter la prochaine séance, fixée initialement au 17 juin 2011. Après discussion, la date du **jeudi 30 juin 2011** est arrêtée pour la prochaine séance de la CIS. La commune de Pfetterhouse accueillera la CIS pour l'occasion. R. Longet remercie J. Frisch de son invitation.

Fin de la séance: 11h25.

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind

Annexes:

Copie courriers: Collectif Bonfol du 14.12.10, Gouvernement jurassien du 8.2.11, bci Betriebs-AG du 22.2.11